

La « dignitas mulieris » dans la littérature didactique féminine (du XV^e au XVII^e siècle). Les enjeux idéologiques d'une appropriation

Colette H. Winn

Volume 27, numéro 2, automne 1994

Écrits de femmes à la renaissance

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/501078ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/501078ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des littératures de l'Université Laval

ISSN

0014-214X (imprimé)

1708-9069 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Winn, C. H. (1994). La « dignitas mulieris » dans la littérature didactique féminine (du XV^e au XVII^e siècle). Les enjeux idéologiques d'une appropriation. *Études littéraires*, 27(2), 11–24. <https://doi.org/10.7202/501078ar>

Résumé de l'article

Dans les écrits didactiques féminins du XVe au XVIIe siècles (traités de morale mondaine à l'usage des princesses et dames de haut rang, conseils et instruction d'une mère à sa fille, guides dévotionnels), la représentation s'effectue par un jeu de miroirs. Les écrivaines ne remettent pas en question l'image de la femme idéale qui est déposée dans « le miroir des femmes », mais elles insistent tout particulièrement sur celles de ces vertus qui les réintégreront dans la sphère de dignité jusque-là réservée aux hommes. Ces femmes peuvent nous paraître aujourd'hui timides, prudentes, conservatrices. Toutefois, en soulignant « l'excellence du sexe », elles préparaient la voie à celles qui s'enhardiraient jusqu'à revendiquer le droit de la femme à l'étude.

Tous droits réservés © Département des littératures de l'Université Laval, 1994

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>



LA *DIGNITAS MULIERIS*

LES ENJEUX IDÉOLOGIQUES D'UNE APPROPRIATION DU XV^e AU XVII^e SIÈCLE

Colette H. Winn

■ Il existe dans la culture occidentale, du Moyen Âge à la Révolution, une longue tradition d'ouvrages didactiques à l'usage des femmes dans lesquels est tracé le portrait de la femme idéale. Cette production est issue, pour la majeure partie, de la plume des hommes, théologiens, moralistes, hommes de lettres¹. Peu nombreux², les ouvrages didactiques féminins ne nous sont pas toujours parvenus. Il ne nous reste aucune trace du *Manuel d'éducation pour ses filles* d'Elisabeth de Bosnie (XIV^e siècle) ou des

Petits Traités de dévotion et d'instruction de Gabrielle de Bourbon apparemment destinés aux jeunes filles de sa cour (début du XVI^e siècle³). De plus, le nom de l'auteur n'étant pas toujours donné, il en résulte des attributions erronées. Ainsi cette traduction française de *La Raffaella, dialogo della bella creanza delle donne* d'Alessandro Piccolomini (1539), connue sous le titre d'*Instruction pour les jeunes dames* (1573, 1597), est attribuée, sur la foi de trois initiales, à Marie de Romieu, ce qui paraît improbable étant

1 Nancy Armstrong et Leonard Tennenhouse sont les seuls, à ma connaissance, à retracer les grands développements de cette tradition depuis le Moyen Âge jusqu'à nos jours. Sur le Moyen Âge, voir plus particulièrement Diane Bornstein, Alice Hentsch et Eileen Power ; sur les XVII^e et XVIII^e siècles, voir Jeannette Geffriaud Rosso.

2 Il faut attendre la Révolution pour voir se multiplier les traités d'éducation écrits par les femmes, invitant les mères à prendre conscience de leur responsabilité. La période de 1780 à 1848 marque la floraison du genre.

3 Toutefois, les historiens et hommes de lettres font référence à cet ouvrage : « Gabrielle de Bourbon n'a pas seulement fait paroître sa dévotion par cette maison d'oraison qu'elle a fait bastir : mais aussi par les livres qu'elle a composez en prose Françoisse, qui sont les fideles et assurez tesmoins de son sçavoir, de sa sagesse, et de sa vraye pieté. Les titres de ses œuvres sont au rapport de plusieurs graves Autheurs et dignes de foy ; *l'Instruction des jeunes pucelles* [...] » (Hilarion de Coste, I, p. 755).

donné la teneur de son œuvre. Certains ouvrages, sous forme de conseils et d'instruction d'une mère à sa fille pour la conduite dans le monde, prétendent être d'une plume féminine ⁴, mais il semblerait plutôt qu'ils fussent écrits par des hommes qui comptaient gagner ainsi les faveurs du public féminin toujours grandissant.

On trouvera ici un échantillon représentatif de la production féminine du début du XV^e siècle jusqu'à la fin du XVII^e siècle. J'appuie mes remarques plus spécialement sur trois traités de morale mondaine (les deux derniers se présentent sous la forme de conseils d'une mère à sa fille), *le Livre des trois Vertus* de Christine de Pisan (1406, publié en 1497), les *Enseignemens d'Anne de France, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne à sa fille Susanne de Bourbon* (1504-1505), le *Reglement donné par une Dame de haute qualité à Mxxx, sa petite-fille, pour sa conduite, et pour celle de sa maison* de Jeanne de Schomberg (1698), et sur les *Œuvres chrestiennes* de Gabrielle de Coignard (1594), sorte de guide dévotionnel publié à la mort de l'auteure par le soin de

ses filles, Jeanne et Catherine de Mansencal, et destiné aux « Dames devotieuses ⁵ ». Bien qu'elles ne citent pas leurs sources, il est évident que les écrivaines puisent dans le patrimoine commun les idées de morale et de philosophie qui ne se renouvelaient guère de génération en génération. Il ne s'agit pas de retrouver dans cet amas de lieux communs la trace précise de leurs emprunts ⁶. On esquissera toutefois, dans un premier temps, les « pré-contextes » (j'emprunte le terme à Peter Dembowski) à l'origine de l'écriture féminine de façon à mieux cerner la problématique de la représentation et mettre en lumière les enjeux idéologiques de l'appropriation. Qu'arrive-t-il lorsque la femme reprend à son compte le double idéal qui lui est révélé dans « le miroir des femmes » ?

Parmi l'abondante production de manuels éducatifs à l'usage des femmes, on peut distinguer deux types d'ouvrages : les traités courtois qui s'inspirent de l'« *Ars amatoria* » d'Ovide, de la littérature courtoise et du *Roman de la Rose*, et les traités de morale mondaine qui relèvent de genres divers : des livres de piété à l'usage des dames de la

4 Tel ce charmant petit traité des environs de 1300, sans nom d'auteur, intitulé *Dodict avvertimenti che deve dare alla figluola quando la manda a marito*.

5 « Car à qui sont plus justement deus ces vers devotieux ? Et mesme d'une Dame devotieuse, laquelle durant son vefvage, ayant à commander des filles et à gouverner sa maison, sceut si bien mesnager et les heures du jour et les graces d'entendement qu'elle avoit receu du ciel, qu'en en fit ces vers Chrestiens tesmoins des vertueuses pensées dont elle entretenoit son esprit et son loisir... Recevez donc d'aussi bon cœur qu'ils vous sont offerts ces monumens devotieux de l'esprit de la mere [, Dames devotieuses,] avec la devotion des filles à vostre obeissance... » (Épître dédicatoire).

6 *Le Livre des trois Vertus* présente des ressemblances frappantes avec le *Del reggimento e costumi di donna* de Francesco Barberino (1307-1315), les *Enseignemens* de saint Louis à ses filles (1310-1320) et le *Livre du Chevalier de la Tour Landry pour l'enseignement de ses filles* (1371-1373). Bien qu'elle ne les nomme pas, il est évident qu'Anne de France s'est servie du *Rosier des guerres*, rédigé par ordre de Louis XI pour son fils Charles VIII, des *Enseignemens de saint Louis à sa fille Isabelle* et du *Livre des trois Vertus*. Les deux premiers figuraient peut-être dans la bibliothèque des ducs de Bourbon. L'on sait qu'Anne de France possédait deux copies du *Livre des trois Vertus* et une de la *Cité des Dames* (1405).

noblesse, des petits genres de l'exemplaire (traités moraux et didactiques, recueils d'*exempla*), des livres de manières et de savoir-faire, des pamphlets sur le mariage et sur l'économie domestique et des diatribes sur les femmes dont la popularité se perpétuait à travers les siècles. L'individualité de ces ouvrages ne tient pas tant aux leçons qui y sont dispensées, lesquelles ne varient guère de l'un à l'autre, qu'à la diversité de leurs composantes, ou encore à la prédominance d'un genre sur l'autre.

Les traités courtois, écrits pour la plupart en vers et dédiés aux dames de la noblesse (mariées ou non), datent des XII^e et XIII^e siècles. Leur objet est double : l'éducation mondaine telle qu'elle était conçue dans le roman chevaleresque (l'art de se bien conduire et de briller en société) et l'apprentissage du jeu galant auquel la majeure partie de l'ouvrage est consacrée. Le premier devoir de la femme est de plaire, sa qualité essentielle est la beauté, d'où l'importance accordée dans ces ouvrages à l'apparence et aux conventions extérieures, à la toilette, au maintien, à la tenue à table, au langage et aux talents de société⁷. Bien qu'ils ne présentent pas dans l'ensemble un très grand intérêt pédagogique, les traités courtois offrent une riche documentation sur la vie matérielle, les costumes et les coutumes de l'époque.

D'un ton plus sérieux, les traités de morale mondaine ont aussi une plus grande valeur pédagogique. Sous l'Ancien Régime, ils connaissent une faveur considérable. Ils sont écrits à l'usage des jeunes princesses, des jeunes filles et dames de qualité et des religieuses. Certains prétendent s'adresser à tous les « estas » de femme successivement mais, dans ces ouvrages de longue haleine, l'enseignement aux femmes d'extraction modeste vient dans les derniers chapitres⁸. Les femmes sont vues essentiellement au sein des représentations sociales, à partir des hiérarchies de la société masculine : les religieuses dans les rôles définis pour elles par l'institution ecclésiastique, les laïques dans leurs rôles de filles, d'épouses, de mères, de veuves. Seules les prostituées existent en dehors du milieu familial.

Les traités de morale mondaine visent à former de bonnes chrétiennes, épouses, mères et des maîtresses de maison accomplies. Il n'est guère de domaine du comportement féminin, public ou privé, qui ne soit soigneusement passé au crible. Les conseils relatifs à l'instruction et à la pratique religieuses s'accompagnent de réflexions sur l'inconstance et la vanité des choses de ce monde. Après avoir rappelé à la femme pécheresse la toute-puissance de Dieu et la venue prochaine de la mort et du Jugement

7 *L'Art d'amors* de Jacques d'Amiens (XIII^e siècle) et le *Cbastoement des dames* de Robert du Blois (ca 1250) sont représentatifs du genre.

8 Pour une Christine de Pisan et une Anne de France également, l'honneur d'une « chambrière » n'a pas le même poids que celui de sa maîtresse. Aussi leurs instructions sont-elles de moins en moins exigeantes à mesure qu'elles descendent dans l'échelle sociale.

dernier, on l'exhorte à l'humilité et à la charité⁹. On veille jalousement sur sa vertu. On recommande la chasteté, la modestie, l'humilité pour gagner et conserver une bonne renommée. La femme est vue au sein de son foyer. On la rappelle incessamment à ses devoirs. Elle obéira à son seigneur et maître sans mot dire. Les conseils pratiques sur le gouvernement du ménage et la conduite à tenir avec les domestiques abondent¹⁰. Enfin, un certain nombre de recommandations touchant à l'hygiène, à la tenue et au maintien visent à raffiner le jugement, le goût, les manières et le langage. À la manière des recueils d'*exempla*, les traités de morale mondaine appuient leurs préceptes sur des exemples de femmes vertueuses afin que toutes dames et demoiselles y puissent « prendre bon exemple et belle contenance et bonne maniere ». Mais, pour mieux leur enseigner à se garder du mal, on leur propose aussi des exemples de « mauvaises deshonestes femmes, qui de mal usèrent et eurent blâmes » (La Tour Landry, p. 3).

Dans les écrits didactiques féminins, la représentation s'effectue par un jeu de miroirs. La femme se conçoit en fonction de l'image qu'elle a intériorisée d'elle-même. À la première lecture, on est frappé par le conservatisme des écrivaines tant dans leur vision de la femme, de sa place au sein de la famille et de la société, que dans le domaine de l'éducation. Elles admettent sans protestation aucune le rang subalterne qui lui est assigné officiellement et rappellent à leurs lectrices le lot d'occupations domestiques qui les attendent : l'éducation des enfants, le gouvernement de la maison, la direction de la domesticité, la surveillance des dépenses. Certes, la conception de la *mulier economica* dépasse là le cadre familial, favorisant l'épanouissement du moi public¹¹. N'oublions pas toutefois que ces ouvrages s'adressent à des princesses et dames de haute condition, appelées à remplir les charges les plus hautes dans la société de leur temps¹². Nées de famille noble, riches en qualités personnelles, élevées avec soin, les écrivaines

9 « La charité accomplit [...] une opération de contrôle sur la tumultueuse affectivité féminine qui, au lieu de se disperser en affections illicites et en vains désirs, se trouve ainsi canalisée au service d'une juste cause », note à juste titre Carla Casagrande (p. 110-111).

10 Dans *le Mesnager de Paris*, ouvrage anonyme daté des années 1392-1394, l'auteur s'étend tout spécialement sur les connaissances pratiques : recettes de cuisine, jardinage, entretien des vêtements et de la literie, soin des bêtes, médecine naturelle. Ce traité qui rappelle l'*Économique* de Xénophon, fut traduit au XVI^e siècle par Louis Le Roy et Étienne de la Boétie sous le titre *la Mesnagerie*.

11 En réponse aux restrictions imposées dès le XV^e siècle par l'économie, la politique et les mentalités, certaines femmes protestèrent contre la « domestication » de la femme et son exclusion de la vie publique (voir Merry E. Wiesner). Louise Labé fait figure de chef de file : « je ne puis faire autre chose que prier les vertueuses Dames de [...] s'employer à faire entendre au monde que si nous ne sommes faites pour commander, si ne devons nous estre desdaignées pour compagnes tant es affaires domestiques que publiques, de ceus qui gouvernement et se font obeir » (1555, p. 42). Madeleine Neveu souhaite que sa fille ait la possibilité d'exercer ses talents en dehors du cercle étroit de la vie familiale. La « domestication » des filles, dit Madeleine, commence dès l'enfance : « Noz parens ont de louables coustumes,/ Pour nous tollir l'usage de raison,/ De nous tenir closes dans la maison/ Et nous donner le fuzeau pour la plume » (Des Roches, 1578, Ode 1).

12 *Le Livre des trois Vertus* est dédié à une jeune princesse âgée de onze ans, Marguerite de Bourgogne, que l'on venait de marier le 31 août à Louis de Guyenne, dauphin de France. Il est possible que le livre ait été commandité par le nouveau duc de

dont il est question ici ont tenu elles-mêmes une place non négligeable dans la société de leur temps ¹³.

Niée comme personne juridique ¹⁴, la femme est réduite sur le plan économique à un état d'incapacité totale. Or, bien que les lois de l'Ancien Régime ne soient guère favorables aux femmes, nos « pédagogues » ne réclament pas d'amendement. Jusqu'à la Révolution en effet, il ne s'agit pas tant pour les écrivaines de parler des *droits* de la femme que de rappeler à celles pour qui elles écrivent les nombreux *devoirs* qui leur incombent — un terme qui revient comme un

leitmotiv dans les écrits féminins : devoirs envers soi-même, devoirs envers le mari, les enfants, la « maisnée », devoirs envers ses pareilles. Les écrivaines rappellent avec insistance aux plus fortunées, à qui en général elles s'adressent, les responsabilités qui leur incombent vis-à-vis de leurs semblables. On notera l'importance accordée aux fonctions éducatrices de la femme et, tout spécialement, à l'éducation des « filles » qui sont à leur tour appelées à être enseignantes ¹⁵. À l'écrivaine revient la charge de dispenser « le sermon et la leçon de Sapience [à] tout le colliege femenin », dit Christine de Pisan

Bourgogne, Jean Sans Peur, pour guider les pas de sa fille dans une cour dominée par Isabeau de Bavière. Les *Enseignemens* d'Anne de France furent probablement donnés comme étrenne par Anne à sa fille en janvier 1504 ou 1505, peu avant le mariage de celle-ci en mai 1505 avec le connétable Charles de Bourbon. Le *Reglement* est adressé à M^{me} de La Roche-Guyon, la petite-fille de Jeanne de Schomberg, à qui celle-ci se propose d'enseigner « les obligations particulieres de vostre condition » (p. 1).

13 Lorsqu'elle écrit *le Livre des trois Vertus*, Christine de Pisan est dans la plénitude de ses facultés. Elle a déjà acquis un nom comme femme de lettres en France parmi les puissants qui achètent ses livres et parmi ses confrères, les hommes de lettres. De 1483 à 1488, alors que Charles VIII était encore mineur, Anne de France a gouverné par elle-même, et par elle seule. À maintes reprises, la Régente a fait preuve de promptitude, d'adresse, de fermeté tant dans les relations extérieures qu'en matière de politique intérieure — qu'il s'agisse de convoquer les états généraux, de maintenir le Parlement, l'Université et les bonnes villes dans le devoir ou d'étouffer une révolte naissante. Gabrielle de Coignard appartient de par sa naissance et son mariage à l'élite parlementaire de Toulouse. Son père, Jean de Coignard, fut durant plus d'une trentaine d'années maître ès jeux floraux. Jeanne de Schomberg était « une dame des premières maisons du royaume, et faite, si elle l'avoit voulu, pour être l'un des principaux ornemens de la cour de Louis XIV ; mais elle préféra de vivre dans la retraite, occupée du soin de son domestique, de l'éducation de ses enfans, et livrée à toutes les pratiques de la Religion, autant que les devoirs indispensables de son rang pouvaient le lui permettre » (*De l'éducation chrétienne*, p. ij). Sur Jeanne de Schomberg, voir P. René Rapin, I, p. 99-101 et Nicholas Fontaine, *Mémoires pour servir à l'histoire de Port Royal*, II, p. 257-258.

14 Le droit canon et le droit laïc la privent de tout pouvoir. La femme n'a pas le droit de comparaître en personne devant un tribunal. Il faut qu'elle se fasse représenter par un homme, son « tuteur », qui détient l'autorité sur elle : le mari pour les femmes mariées, le père pour les autres.

15 Selon les historiens, Anne de France se serait acquittée fort consciencieusement de ses fonctions d'éducatrice : « La maison et le Palais de cette fille de France estoit l'Escole et l'Academie de la Vertu et de l'Honneur, pour le soin et la peine qu'elle prenoit à bien faire nourrir et elever les filles et les Demoiselles qui estoient à sa suite, ausquelles (comme a remarqué François Billon en son Livre intitulé *le Fort inexpugnable du sexe féminin*) pas un Gentil-homme n'eut osé parler dans son Hostel que le genouil à terre, pour le soin qu'avoit cette courageuse et pudique Princesse, que l'ordre qu'elle avoit estably en sa maison fust gardé, et cette ordonnance domestique bien observée en faveur et en l'honneur de celles de son sexe » (Hilarion de Coste, I, p. 55-56). Brantôme n'est pas moins élogieux : « [C'était] une maistresse femme [...] Si a-elle fait de très-belles nourritures [...] et n'y a guieres heu dames et filles de grand' maison de son temps qui n'ayt appris leçon d'elle » (VIII, p. 105). Ces leçons qu'elle dispensait à un groupe de jeunes filles nobles, dont Louise de Savoie, Marguerite d'Autriche et Diane de Poitiers, Anne de France les voulut laisser par écrit à sa fille pour lui servir de guide quand la mort l'aurait séparée d'elle. Les *Enseignemens* furent publiés, à la requête de Susanne, avant 1521, du vivant et sans doute avec le consentement de sa mère, et réédités par Jehan Barrill grâce à la générosité de Marguerite de Navarre.

(LTV, p. 9). Dans cet ouvrage adressé à Marguerite de Bourgogne (la future Reine de France qui, en fait, ne le sera jamais), de Pisan décrit le rôle exemplaire de la princesse au sein de la communauté féminine :

il apertient a toute dame et damoiselle de court estre plus sage, plus rassise, et mieux morigencee en toute chose — soit joenne ou vieille — que autre, car elles doivent estre exemplaire de tout bien et de tout honneur aux autres femmes (*ibid.*, p. 73).

La dame de haut rang est tenue d'initier celle qui lui succèdera aux « obligations particulieres de [sa] condition » (Jeanne de Schomberg, *Reglement*, 1698, p. 1). Auprès de ses femmes, elle prendra le relais de la mère et les éduquera en prenant soin tant de leur âme que de leur corps. Jeanne de Schomberg s'étend longuement sur la question. Les domestiques profiteront, en habillant leur dame, des lectures pieuses qui lui sont faites. Elles assisteront à la prière du soir. Pour leur inspirer l'amour de la vertu, la dame les emploiera à quelque activité qui regarde le service de Dieu. Elle surveillera la conduite des plus jeunes, les reprendra et les corrigera à l'occasion. Elle se séparera des mauvaises, car il suffit d'« une malicieuse, coquette, ou intrigante pour renverser vostre maison » (*ibid.*, p. 128). Cependant, pour éviter que celles-ci ne sombrent dans le vice et la pauvreté, elle leur trouvera une « retraite » jusqu'à ce qu'elles aient pu trouver une nouvelle place.

Dans « le miroir des femmes », la pratique des vertus était tout l'horizon de la femme. Le passage qui suit, pris dans les *Enseignemens* d'Anne de France à sa fille, nous montre jusqu'à quel point les femmes ont intériorisé l'idéal qui leur était proposé : « [La vertu est] le plus prouffitable euvre, le plus grant et noble tresor que nous puissions jamais acquerre ne avoir tant au sauvement de l'âme, comme à la parfaite renommée du corps » (p. 10). Une mère n'a pour sa fille de plus haute ambition que cette glorieuse renommée acquise par celle qui atteindra à cet idéal de vertu : « Tu sois un jour par vertu immortelle, / Je t'ay tousjours souhaitée estre telle », confie Madeleine Neveu à sa fille Catherine dans une émouvante épître ¹⁶ (1578). Les vertus d'éclat ne sont pas le partage des femmes. En accord avec le discours masculin, les écrivaines recommandent que la femme soit chaste, docile, humble, soumise. L'humilité n'est pas seulement une vertu bien séante à la condition du sexe féminin, mais c'est aussi la première arme féminine, dit la dame de Beaujeu : « soiez à chascun humble tant au petit comme au grant » et tout spécialement au médisant car « il n'est point de si grand ire ne envye, que par la vertu de douceur et d'humilité ne soit adoulcée » (*Enseignemens*, p. 22). Si l'on se préoccupe à l'époque de l'*Instruction et maniere de vivre pour une femme seculiere* (ouvrage anonyme non daté), la question de

16 La notion d'« immortalité » paraît sonner faux. En fait, on voit là l'attitude équivoque de Madeleine Neveu, qui dissimule sous le couvert de l'idéal féminin de Vertu ses aspirations littéraires, ou peut-être tente tout simplement de les concilier. Je remercie Anne R. Larsen de m'avoir fait penser à cela.

la chasteté est toujours habilement éludée¹⁷. Je cite un passage un peu long, tiré des *Œuvres chrestiennes* de Gabrielle de Coignard, dans lequel la femme, qui dit ici les choses telles qu'elles sont, tente de concilier la chasteté, la plus essentielle des qualités féminines, avec les obligations qui lui sont dictées par sa « condition mondaine ». La « vertu de continence » exige que la femme renonce au monde et à ses plaisirs. Exposée aux tentations du siècle, la femme mariée trouvera de nombreuses épreuves dans les circonstances ordinaires de la vie. Dieu seul peut lui donner la force de « résister de toute sa vigueur », en conclut l'auteure¹⁸ :

il est plus aisé de garder continence,
 Quand l'on est retiré de toute la boubance
 De ce monde pipeur, qui a des hameçons
 Pour nous faire chopper en cent mille façons :
 Que si l'on est lié du nœud de mariage,
 Ayant tous les plaisirs que nostre jeune aage
 Peut desirer ça bas, comme sont les grandeurs,
 La jeunesse et beauté et les aises trompeurs,
 Ce sont d'atraits picquantz et d'amorces bruslantes,
 Pour forcer la raison des ames plus constantes,
 Et s'il y a quelqu'un si plain de chasteté,
 Qui parmi ses plaisirs garde sa pureté,
 O combien d'ennemis il combat à toute heure,
 Il faut qu'il soit armé de l'acerée armeure
 Du Sauveur gracieux qui luy donne faveur
 (« Hymne de la vertu de continence »).

Une des constantes de la littérature féminine à l'époque est le sentiment que les femmes ont d'être tenues dans le mépris. Dans une lettre adressée à Marguerite de Navarre, Marie Dentièrre déplore cet état des choses : « qui est la cause principale, ma Dame, que m'a esmeu à vous écrire, en esperant en Dieu, que doresnavant les femmes ne seront plus tant mesprisées comme par le passé » (p. 295). Hélienne de Crenne adresse sa quatrième « epistre invective » à son mari qui « ne se peult garder de detracter [...] de la condition muliebre ». Enfin, dans le sonnet qui suit, Anne de Marquets tonne contre « les hommes par trop ingrats » qui couvrent son sexe d'injures :

Ne jettez plus sur nous d'iniures si grands sommes,
 Hommes par trop ingrats et de cœur endurcy ;
 Dieu n'a-il pas de nous comme de vous soucy ?
 N'est-il pas Createur des femmes et des hommes ?
 Je sçay bien qu'entre vous il y a maints preud'hommes,
 Maintes femmes y a vertueuses aussi (p. 193).

Dans les traités de morale mondaine, le discours féminin se veut *démonstratif*, plutôt que *prescriptif*. Il vise à réhabiliter l'image de la femme par l'*appropriation* du double idéal qui lui est révélé dans « le miroir des femmes ». Ce discours, en partie ancré dans

17 Voir à titre d'exemple François de Sales, « Advis pour les gens mariés » : « L'amour et la fidélité jointes ensemble engendrent tous-jours la privauté et confiance ; c'est pourquoy les Saintz et Saintes ont usé de beaucoup de reciproques caresses en leur mariage, *caresses vrayement amoureuses mais cbastes, tendres mais sincerés* » (*Introduction à la vie dévote*, p. 265-266 ; je souligne).

18 Gabrielle de Coignard parle sans réserve ni hypocrisie des plaisirs que la jeune femme « peut desirer » (« attraits picquantz et amorces bruslantes »). Or on avait vu s'élaborer dès le Moyen Âge une éthique sexuelle fondée sur le refus du plaisir. Le sexe était autorisé dans le seul cadre du mariage et dans sa seule fonction de procréation. Dans la période qui s'étend de 1500 à 1700, l'érotisme continue d'être sévèrement banni au nom d'une conception conjugale et nataliste des relations sexuelles. Dans tous les domaines de la vie quotidienne, on revalorise la chasteté et la pudeur ; voir Sara F. Matthews Grieco.

la réalité, s'attache à représenter la femme telle qu'elle est véritablement : « Nobles femmes [...] en toutes choses *sont*, et doivent estre le miroer patron et exemple des autres » (Anne de France, p. 65 ; je souligne). Sans être purement autobiographiques, les traités de morale mondaine participent de la littérature personnelle. Les conseils prodigués sont tirés directement de l'expérience vécue. Ceci est particulièrement évident dans le *Reglement*. Jeanne de Schomberg s'inspire considérablement du programme qu'elle s'était tracé pour elle-même, lequel fait suite au *Reglement* sous le titre *Reglement que cette dame avoit dressé pour elle-même*. On découvre dans ce journal intime où sont consignées dans leurs détails les plus menus les expériences et activités quotidiennes de l'auteure, la personne exemplaire de Jeanne de Schomberg, et on « ne [peut] s'empêcher, en lisant ces règles de conduite, d'en aimer le modèle, et d'admirer les sentiments qui les ont dictées » (1779, p. vij). Dans le double exemplaire, la jeune M^{lle} de La Roche-Guyon à qui cet ouvrage était destiné peut se voir dans son futur rôle d'éducatrice. Dans l'image de la « Mère idéale », la grandeur de sa destinée lui est révélée. Notons ici le phénomène de réciprocité, si caractéristique de cette écriture, et l'écart d'identité (l'un des traits distinctifs du récit autobiographique) qui permet de distinguer la

jeune fille à former (le sujet de l'énoncé), qui n'est autre que celle que l'auteure fut, de la narratrice expérimentée (le sujet de l'énonciation), la régente, la mère, la veuve qui partage avec son « Autre » le fruit de son expérience.

Le discours féminin est donc ainsi un *contre-discours* puisqu'il prend la contrepartie du discours masculin — du discours misogyne, mais aussi du discours « édifiant-hypothétique », l'un et l'autre s'appuyant sur le même postulat : la femme est faible par nature. La littérature édifiante à l'usage des femmes, notons-le, se présente comme l'expression d'un souhait — elle exprime ce que les hommes souhaitent que la femme soit, ce qui implique que la femme n'est pas (mais elle le sera, l'efficacité de la pédagogie masculine n'est jamais mise en question !) telle que les doctrinaires la présentent dans le miroir qu'ils lui tendent.

Marquée par l'idéologie dominante, l'image que les écrivaines projettent de la femme vise à donner à celle-ci l'orgueil de ce qu'elle est et à la réintégrer dans la sphère de dignité jusque-là réservée aux hommes. Des réflexions féminines ressort un idéal de haute dignité (la *dignitas mulieris*¹⁹) qui ne change pratiquement pas de Christine de Pisan à Jeanne de Schomberg. Sans remettre en cause l'image du sexe féminin qui est déposée dans « le miroir des femmes », les écrivaines

19 L'expression est de mon invention. Elle rappelle intentionnellement cette autre notion aux résonances multiples, graduellement élaborée par les humanistes italiens qui exaltent la « dignité » de l'homme en soulignant tous les aspects de son « excellence », à savoir la *dignitas hominis* avec laquelle il y aurait lieu d'établir certains parallèles.

insistent plus particulièrement sur les vertus (constance, intégrité, droiture d'esprit, contrôle de soi, force de caractère) par lesquelles la femme se rendra digne du respect et de l'estime de l'homme. Le premier devoir du précepteur, dit Jeanne de Schomberg dans le *Reglement*, est d'apprendre aux enfants « la dignité de leur condition de Chrestiens » (p. 75).

La femme sera constante, ferme et d'une grande honnêteté : « en toutes choses veritable et attrempée » (Anne de France, p. 129). Elle fera son examen de conscience quotidiennement, une règle que Jeanne de Schomberg elle-même observe sans défaut. Dans ce monde corrompu, il lui faudra interroger souvent sa conscience pour ne point mener une politique dont elle aurait à rougir²⁰. La dame mondaine, explique de Schomberg à sa petite-fille, est sollicitée de toutes parts pour ses « bons-offices » : « ne vous y embarquez pas sans considerer si cela se peut faire en conscience » (*Reglement*, p. 186). « Ma fille », insiste Anne de France, « n'acquerez rien injustement, ny ne joyssez de la chose mal acquise » (p. 121). Dans maintes situations, la femme agit comme si elle était la conscience de l'homme. C'est elle qui le détourne de desseins pernicieux qui pourraient mettre en danger le salut de son âme. C'est elle encore qui veille à la sauvegarde du patrimoine, maîtrisant les agissements

irresponsables de son mari, qui pourraient en causer la ruine.

La vertu s'acquiert par la persévérance et par une discipline toute stoïcienne. Dans les vers qui suivent, Gabrielle de Coignard décrit l'effort que coûte cette astreignante discipline :

On treuve la vertu de difficile abbort :
Ce n'est point tout à coup qu'avoir on la merite,
Car tant plus une chose est de longue poursuite,
Plus apporte d'honneur au ferme poursuyvant,
Car jamais la vertu sans combat ne se rend
(« Hymne de la vertu de continence »).

Dès son plus jeune âge, la femme est exercée à la patience et à la contrainte :

Accoutumez les de bonne heure à rompre leurs volontés en rompant leurs petits desseins, [...] apprenez leur à souffrir ces privations pour plaire à Dieu, pour s'accoutumer à luy obeir, & pour rendre leur humeur facile à se soumettre à la raison,

dit Jeanne de Schomberg (*Reglement*, p. 104). La femme est tenue de rester toujours maîtresse de sa nature. Elle s'applique à dompter l'être physique en mettant un frein aux appétits grossiers et aux désirs excessifs, à corriger son exubérance²¹ et à régler soigneusement ses sens et ses pensées afin d'avoir « l'humeur aisée et égale » (*ibid.*, p. 141). On l'engage dans une lutte quotidienne contre ses penchants naturels, envie, convoitise et orgueil. Christine de Pisan loue

20 Jeanne de Schomberg fait allusion au rôle que la dame mondaine est amenée parfois à jouer dans la vie publique (les procès, la politique des mariages, la distribution des bénéfices, etc.).

21 Voir Anne de France : « Aussi de beaucoup ne trop rire, quelque cause qu'il y ait ; car il est tres mal seant, mesmement à filles nobles, lesquelles, en toutes choses, doivent avoir manières plus pesantes, douces, et assurées que les autres » (p. 43).

les mérites de celle qui a appris à « vaincre son cueur » :

savoir vaincre et corriger le propre courage et volenté de soy meismes, est chose si comme par dessus nature [...] et la personne qui bien en scet user en fait plus a louer, car c'est signe de tres grant force et constance de courage, qui est entre les vertus cardinales de grant excellence (LTV, p. 62).

Dans la nouvelle 26 de *l'Heptaméron* de Marguerite de Navarre (1559), Longarine dit son admiration pour Françoise qui résiste aux avances d'un jeune prince malgré l'inclination qu'elle a pour lui, sachant que sa position sociale n'eut permis qu'il l'épousât :

il fault estimer la vertu dont la plus grande est à vaincre son cueur. Et, voiant les occasions que ceste fille avoit d'oblir sa conscience et son honneur, et la vertu qu'elle eut de vaincre son cueur et sa volenté et celluy qu'elle ayroit plus qu'elle-mesmes avecq toutes perfections des occasions et moiens qu'elle en avoit, je dictz qu'elle se pouvoit nommer la forte femme (p. 295).

Pour trouver la paix intérieure et « estre dans cet heureux ordre qui donne le vray

repos », la femme devra donc apprendre à façonner son âme pour la libérer de la tyrannie des passions : « vous ne sauriez avoir la paix en vous même, si vos passions ne sont soumises à vostre raison, & vostre raison à Dieu » (Schomberg, *Reglement*, p. 109). Les écrivaines s'appliquent à démontrer l'utilité de cette formation soigneuse de l'âme dès l'enfance. La femme qui aura appris à « vaincre son cueur » pourra surmonter n'importe quelle difficulté. Lorsque le mari sera « desvoyé en amours de aultre femme ou de plusieurs ²² » (Pisan, LTV, p. 55), l'épouse non seulement dominera sa jalousie, mais aussi relèvera le « foloyeur » à la face du monde en repoussant tout mauvais rapport ²³. Au cours des siècles, l'attitude accommodante de la femme, preuve d'une parfaite maîtrise de soi, s'attirerait les plus vifs éloges ²⁴.

La veuve ne se complaira pas dans le désespoir ²⁵, mais elle luttera pour ses droits fréquemment contestés. Elle se défendra en

22 L'adultère masculin avec des servantes et des femmes de condition inférieure était considéré comme normal. Toléré venant de l'homme, l'adultère était sévèrement interdit à la femme. Par son aventure, l'homme gagnait l'estime de ses semblables, la femme l'opprobre. Elle était bannie, exclue, dépossédée, peut-être même mise à mort ; voir K. Thomas, « The Double Standard ». La double attitude face à l'adultère persistera dans la société patriarcale de l'Ancien Régime, à l'exception peut-être de la classe aristocratique.

23 Si Christine de Pisan et Marguerite de Navarre, entre autres, constatent le déséquilibre affectif du couple, elles ne remettent pas en cause cet état des choses. Ce n'est pas avant le XVIII^e siècle que se font entendre les protestations féminines. Dans *Caliste ou Lettres écrites de Lausanne* (1784), la jeune Cécile interroge sa mère sur la partialité des lois : « Mais, maman, les hommes n'ont-ils pas reçu les mêmes lois ? Pourquoi se permettent-ils d'y manquer, et de nous en rendre l'observation difficile ? » [...] — « Ce que je puis vous dire [répond la mère], c'est que la société, qui dispense les hommes et ne dispense pas les femmes d'une loi que la religion paraît avoir donnée également à tous, impose aux hommes d'autres lois qui ne sont peut-être pas d'une observation plus facile. Elle exige d'eux, dans le désordre même, de la retenue, de la délicatesse, du courage » (Charrières, p. 63).

24 Voir *l'Heptaméron*, nouvelles 37, 38 et 54.

25 Aux yeux de Dieu et des hommes, la douleur trop prolongée est condamnable : « Au regard du dueil, le plus grant n'est pas le plus loué » (Anne de France, *Enseignemens*, p. 115).

justice si besoin est. Autrement dit, elle se battra « virilement » afin de contrer les entreprises menaçant son douaire et ses biens ²⁶. L'effort constant pour parer au mal et l'énergie personnelle lui donneront la force de se dominer et de subir son sort avec courage. La figure de la femme « forte » reçoit là un nouvel éclat :

que elle prengne cuer d'omme, c'est assavoir constant, fort et sage, pour avisier et pour poursuivre ce qui lui est bon a faire, non mie comme simple femme s'acroupir en pleurs et larmes sans autre deffense ²⁷ (Pisan, *LTV*, p. 191-192).

C'est ce portrait de la femme « forte », fixé par les *Proverbes* de Salomon, que Catherine Fradonnet fait de sa mère.

Je vous fays un present de la vertu supreme,
Depeinte proprement par un Roy tres-parfait,
[Ma mere] et vous offrant cest excellent pourtraict,
C'est vous offrir aussi le pourtraict de vous-mesme
(Des Roches, p. 327).

Toujours attentive à ses devoirs et occupée à quelque besogne « féminine », fidèle

compagne, épouse et mère dévouée, bref, modèle de vertu exemplaire, la femme « forte » réconcilie les contraires, les attributs traditionnels de la femme avec le « cuer constant, fort et sage » de l'homme ²⁸.

Il serait inexact de conclure que le discours féminin se borne à redire le discours didactique masculin. On a vu ici qu'il le fait « sien » dans le sens le plus large du terme. « La Renaissance, pour les femmes », note à juste titre Evelyne Berriot-Salvadore au terme de son étude sur *les Femmes dans la société française de la Renaissance*, « est l'histoire d'une conscience qui s'éveille dans le reflet trompeur du miroir doctrinal » (p. 479). Les écrivaines dont il a été question ici peuvent nous paraître timides, prudentes, conservatrices... En vérité, elles préparaient la voie à celles qui s'enhardiraient jusqu'à revendiquer le droit de la femme à l'étude. Celles-ci choisirent des mesures souvent plus radicales (discours

26 Le douaire est la part qui est due à la femme sur les biens propres du mari. La veuve avait droit à la moitié des biens acquis pendant le mariage ou advenus à son mari par droit de succession. Par contre, elle perdait sa dot. Les contrats et les promesses n'assuraient pas toujours le douaire de la veuve. Quand la mort survenait, souvent ses droits étaient contestés. On réglait ces difficultés par des procès interminables et ruineux. Voir Jacques Poumarède.

27 De Pisan parle ici en connaissance de cause. Élevée dans la richesse, elle connut durant sa vie conjugale une large aisance. Mais la mort de son époux, Étienne de Castel, la laissa dans une position difficile. Étant dans la gêne, elle se vit forcée d'emprunter à ses amis. Elle connut les procès pour dettes, intentés à elle de toutes parts par des parents et des obligés déloyaux. Mais alors que les rigueurs du monde l'accablaient dans son affliction, de Pisan déploya un courage et une dignité remarquables. Dans son œuvre, la veuve est l'objet d'un soin attentif. Voir la veuve et les procès dans *le Livre de la Mutacion de Fortune* (I, v. 1159-1460 et III, v. 6989-7052), le « sage gouvernement des princesses demeurées veuves » dans la *Cité des Dames* (livres I, XI et XII), la douleur et la solitude du veuvage (« O dure Mort, tu m'as deshéritée [...] », « Seulete m'a laissé en grant martire [...] », « Je suis vesve, seulete et noir vestue [...] », « Puisqu'ainsi est qu'il me fault vivre en deuil [...] ») dans *Œuvres poétiques*, p. 10-15 et 148-149.

28 Anne R. Larsen souligne un autre aspect intéressant de la *femme forte* : « Catherine's *femme forte* combines the moralistic middle-class virtues of *mulier economica* with, throughout her adaptation, Saint Jerome's image of a heroic, publicly rather than just privately influential, woman » (p. 566).

polémiques, protestations, revendications),
mais elles n'appuyèrent pas moins leurs thèses

sur celles de leurs sœurs, qui s'étaient appliquées à démontrer l'« excellence du sexe ²⁹ ».

29 Voir à titre d'exemple Marie de Romieu, *Brief discours que l'excellence de la femme surpasse celle de l'homme* (1581) ; Charlotte de Brachart, *Harengue [...] qui s'adresse aux hommes qui veulent deffendre la science aux femmes* (1604) ; Marguerite de Valois, *Docte et subtil discours [...] envoyé [...] à l'Auteur des Secrets moraux* (1618) ; Marie de Gournay, *Égalité des hommes et des femmes* (1622) ; Jacquette Guillaume, *les Dames illustres ou par bonnes et fortes raisons, il se prouve, que le sexe feminin surpasse en toute sorte de genres le sexe masculin* (1665) ; Anne-Marie Guillaume, *Discours sur le sujet que le sexe feminin vaut mieux que le masculin* (1668) ; Gabrielle Suchon, *Traité de la morale et de la politique, divisé en trois parties sçavoir la liberté, la science, et l'autorité ou l'on voit que les personnes du sexe pour en estre privées, ne laissent pas d'avoir une capacité naturelle, qui les en peut rendre participantes [...]* (1693) ; Mme de Pringy, *les Differens caracteres des femmes du siecle [...]* (1699), etc.

Références

- ANNE DE FRANCE, *Enseignemens. A la requeste de tres haulte et puissante dame ma dame Susanne de Bourbon*, Moulins, A.M. Chazaud, 1878, [1521].
- ARMSTRONG, Nancy et Leonard TENNENHOUSE éd., *The Ideology of Conduct. Essays on Literature and the History of Sexuality*, New York et Londres, Methuen, 1987.
- BERRIOT-SALVADORE, Evelyne, *les Femmes dans la société française de la Renaissance*, Genève, Droz, 1990.
- BORNSTEIN, Diane, *The Lady in the Tower. Medieval Courtesy Literature for Women*, Hamden, Connecticut, The Shoe String Press, 1983.
- BRANTOME, Pierre de Bourdeille, abbé de, *Œuvres complètes*, éd. Ludovic Lalanne, Paris, Librairie de la Société de l'Histoire de France, 1864-1882, 11 vol.
- CASAGRANDE, Carla, « la Femme gardée », dans *Histoire des femmes*, éd. Georges Duby et Michelle Perrot, Paris, Plon, 1990, vol. 2 (*le Moyen Âge*, dir. Christiane Klapisch-Zuber), p. 83-116.
- CHARRIÈRE, Mme de, *Calliste ou Lettres écrites de Lausanne*, éd. Claudine Herrmann, Paris, Éditions des Femmes, 1979.
- COIGNARD, Gabrielle de, *Œuvres chrestiennes de feu Dame Gabrielle de Coignard, vefve a feu Monsieur de Mansencal, sieur de Miremont, President en la Cour de Parlement de Tolose*, Toulouse, Pierre Jagourt et Bernard Carles, 1594.
- COSTE, Hilarion de, *les Eloges et vies des Reynes, Princesses, et des Dames et Damoiseles illustres en pieté, courage & doctrine, qui ont fleury de nostre temps, & du temps de nos peres*, Paris, Cramoisy, 1630, 2 vol.
- CRENNE, Hélienne de, *les Epistres invectives de madame Helisenne, reveues & corrigées de nouveau*, Genève, Slatkine Reprints, 1977 [Paris, E. Groulleau, 1560].
- DEMBOWSKI, Peter, « Intertextualité et critique des textes », dans *Littérature*, 41 (février 1981), p. 17-29.
- DENTIÈRE, Marie, « Epistre tres utile faite & composée par une femme Chrestienne de Tornay, Envoyée à la Roynne de Navarre seur du Roy de France » (Anvers, 1539), dans *Correspondance des Réformateurs*, éd. A.-L. Herminjard, Genève, 1878, tome IV, n° 785.
- DES ROCHES, Madeleine et Catherine, *Œuvres*, éd. Anne R. Larsen, Genève, Droz, 1993.
- FONTAINE, Nicolas, *Mémoires pour servir à l'histoire de Port Royal*, Genève, Slatkine Reprints, 1970, 2 vol. [Utrecht, 1736].
- GEFFRIAUD ROSSO, Jeannette, *Etudes sur la féminité aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Pise, Libreria Goliardica, 1984.
- HENTSCH, Alice, *De la littérature didactique du Moyen Âge s'adressant spécialement aux femmes*, Genève, Slatkine Reprints, 1975 [1903].
- Instruction et maniere de vivre pour une femme seculiere. Cy commence une petite instruction et maniere de vivre pour une femme seculiere comme elle se doit conduire en pensées, parolles et œuvres, tout au long du jour pour tous les jours de sa vie, pour plaire à nostre seigneur et amasser richesses celestes au profit et salut de son ame*, Paris, Pour les héritiers de Guillaume Merlin, s.d.
- LABÉ, Louise, *Œuvres complètes. Sonnets, élégies, Débat de Folie et d'Amour*, éd. François Rigolot, Paris, Garnier-Flammarion, 1986.
- LARSEN, Anne R., « Legitimizing the Daughter's Writing : Catherine des Roches's Proverbial Good Wife », dans *The Sixteenth Century Journal*, 21, 4 (1990), p. 559-574.
- LA TOUR LANDRY, Chevalier de, *Livre du Chevalier de La Tour Landry pour l'enseignement de ses filles*, Paris, Anatole Montaignon, 1854.
- MARQUETS, Anne de, *Sonets spirituels, de feüe tres-vertueuse et tres-docte Dame Sr. Anne des Marquets Religieuse de Poissi [...]*, Paris, Claude Morel, 1605.
- MATTHEWS GRIECO, Sara F., « Corps, apparence et sexualité », dans *Histoire des femmes*, éd. Georges Duby et Michelle Perrot, Paris, Plon, vol. 3 (*XVI^e-XVIII^e siècles*, dir. Natalie Zemon Davis et Arlette Farge), p. 75-94.
- Le Mesnagier de Paris*, éd. Georgine E. Brereton et Janet M. Ferrier, Oxford, Clarendon Press, 1981.
- NAVARRÉ, Marguerite de, *l'Heptaméron*, éd. Michel François, Paris, Garnier, 1967.

- PISAN, Christine de, *LTV = le Livre des trois Vertus*, éd. Charity Cannon Willard, en collaboration avec Eric Hicks, Paris, Champion, 1989.
- — —, *Ceuvres poétiques*, éd. Maurice Roy, Paris, Firmin Didot, 1886-1896, 3 vol.
- POUMARÈDE, Jacques, « le Droit des veuves sous l'Ancien Régime (XVII^e-XVIII^e siècles) ou Comment gagner son douaire », dans *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime*, dir. Danielle Haase-Dubosc et Eliane Viennot, Paris, Rivages/ Histoire, 1991, p. 64-77.
- POWER, Eileen, *les Femmes au Moyen Âge*, trad. Jean-Michel Denis, Paris, Aubier-Montaigne, 1979.
- RAPIN, P. René, *Mémoires du P. René Rapin*, éd. Léon Aubineau, Paris et Lyon, Librairie Catholique Emmanuel Vitte, 1972, 3 vol.
- SALES, saint François de, *Introduction à la vie dévote*, éd. Robert Morel, Le Jas, Haute Provence, Forcalquier, 1963.
- SCHOMBERG, Jeanne de, duchesse de Liancourt, *De l'éducation chrétienne des jeunes gens et des jeunes demoiselles ; ouvrage utile et nécessaire aux enfans de l'un et de l'autre sexe, ainsi qu'aux Instituteurs et Institutrices, et aux parens qui veulent donner la dernière instruction à leur famille : Terminé par quelques anecdotes chrétiennes et morales*, Paris, Cretté et Belin, 1811.
- — —, *Reglement donné par une Dame de haute qualité à Mxxx, sa petite-fille, pour sa conduite, et pour celle de sa maison : avec un autre reglement que cette dame avoit dressé pour elle-mesme*, Paris, Augustin Leguerrier, 1698; *Reglement donné par Madame la Duchesse de Liancour, à Mlle de La Roche-Guyon sa petite-fille, pour sa conduite, & pour celle de sa maison ; avec un autre reglement que cette Dame avoit dressé pour elle-même : Suivi du Devoir des Grands, de Monseigneur le Prince de Conti, avec son testament*, Paris, Saugrain et Lamy, 1779.
- THOMAS, K., « The Double Standard », dans *Journal of the History of Ideas*, 20 (avril, 1959), p. 195-216.
- WIESNER, Merry E., « Women's Defense of Their Public Role », dans *Women in the Middle Ages and the Renaissance*, éd. Mary Beth Rose, Syracuse, Syracuse University Press, 1986.